

Arrondissement de BLOIS

MAIRIE
DE
COUR-CHEVERNY

Code Postal : 41700
Téléphone : 02.54.79.96.38
Télécopie : 02.54.79.28.58
E-mail : mairie.cour.cheverny@wanadoo.fr

Objet :

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 15 MAI 2009 A 18h30

Convocation : 30 avril 2009

Etaient présents : M.ANTIER, Mme MERLETTE-GRATEAU, M.THOREL, Mmes ALIZON, DORE-TOUCHET, Mme GAUTHIER, M.METEYER, Mme ALLEMAND-TAPHINAUD, M.HERVE, Mmes COURANT, JACQUET, CHOISY, M.RIGAULT, Mme SAINT-SAENS, M.METHEZ, Mmes DE LA FERTE, JOLLIVET.

Absents excusés : M.FILOCHE (donne procuration à Mme Doré-Touchet), M.HAYE (donne procuration à Mme Merlette-Grateau), M.DASSISE (donne procuration à Mme Alizon), M.PIVRON.

* * * * *

Le Conseil Municipal :

- a approuvé le procès-verbal de la séance du 27 mars 2009,
- a examiné les décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire,
- a autorisé le Maire à recruter le personnel saisonnier pour remplacer les agents communaux durant les congés annuels d'été pour assurer les travaux d'entretien de la commune et l'arrosage du fleurissement,
- a décidé de charger le Centre de gestion de Loir et Cher pour souscrire pour le compte de la Commune une convention d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour les risques statutaires du personnel communal,
- a décidé de fixer à :
 - * 14 € par jour et par enfant le tarif pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement durant les mois de juillet et août 2009,
 - * 4 € par ½ journée et par enfant présent à l'accueil périscolaire le vendredi 22 mai et le vendredi 3 juillet 2009,
 - * 8 € par journée et par enfant présent à l'accueil périscolaire le vendredi 22 mai et le vendredi 3 juillet 2009,
- a autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un éducateur par la section Basket de l'ESCCC pour le mois de juillet 2009 pour animer l'ALSH,

- a demandé l'application du règlement du PLU au lotissement communal du Clos de Talcy sous réserve que les conditions soient remplies par les colotis,

- a approuvé la convention d'assistance à maîtrise d'œuvre à passer avec la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture pour la révision du Plan Local d'Urbanisme,

- a examiné les principes d'aménagement de la traversée de Clénord et regretté que pour l'aménagement du carrefour de la RD 765 avec la RD 77 vers Tour en Sologne et vers Cellettes, un giratoire ne soit pas mis en place pour sécuriser ces lieux.

Quatre observations ont été faites sur l'aménagement proposé :

- * sécuriser la sortie de l'exploitation située au carrefour désigné ci-dessus,
- * sécuriser la traversée piétons pour l'arrêt de bus situé sur la RD 77 en direction de Cellettes,
- * prévoir des liaisons douces pour la circulation des vélos,
- * aménager la traversée du GR3 pour les piétons qui l'empruntent

- a décidé :

1) de ne pas réserver de suite favorable aux demandes de subventions présentées par :

- * le carrefour des communes au profit des victimes du séisme de l'Aquila en Italie,
- * l'Association « Echanges Communication Sérénité » de l'hôpital local de Saint-Aignan sur Cher,
- * l'Association des Carabins de Tours

2) de verser une subvention de 185 € au Comité Départemental de la Prévention Routière sis à Blois

3) de verser une subvention de 100 € à l'Amicale du groupe Dominique SAVIO de Cellettes sous réserve que cette association puisse fournir le nombre d'enfants concernés de Cour-Cheverny par les animations mises en place,

- a décidé de mettre en place, à titre expérimental, un bus pour le transport des personnes âgées, isolées ou ayant des problèmes de transport le jour du marché à Cour-Cheverny moyennant une participation forfaitaire de 5€ pour la période d'août à septembre 2009,

- a décidé de valider les orientations prises par le groupe de travail mis en place pour le projet de maison de santé pluridisciplinaire en :

* Confirmant l'intérêt porté au projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire selon le concept présenté par l'Association « Santé Organisation Séniors », compte tenu de l'évolution de la démographie médicale et para médicale prévisible pour les prochaines années,

* Précisant que la commune de Cour Cheverny doit être en mesure d'accueillir cette Maison de Santé Pluridisciplinaire du fait de la présence actuelle de 20 professionnels de santé exerçant sur la commune,

* Souhaitant que ce projet se réalise au plus proche du cœur du village de manière à participer au développement économique du bourg nécessaire au maintien et au développement des commerces au cœur du village,

* Engageant la commission à rechercher les sites disponibles et cohérents pour le développement du bourg et les proposer à la structure de concertation,

* Prenant acte que l'évolution du projet mettant à la charge des communes directement ou par l'intermédiaire d'un syndicat intercommunal, son financement ou son cautionnement financier, leurs confèrent la qualité de Maitres d'Ouvrage du projet,

* Officialisant la composition du groupe de travail constitué et lui conférant la qualité de commission municipale pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire, quatre de ses membres pouvant être désignés pour participer au comité de travail dénommé « comité directeur du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire » auquel participent également des représentants de la municipalité de Cheverny et des membres de l'association « Santé Organisation Séniors », à savoir :

Monsieur Yves ANTIER
Madame Marie-Céline ALIZON
Madame Sandrine CHOISY
Monsieur Eric FILOCHE
Madame Dominique GAUTHIER
Madame Patricia JOLLIVET
Monsieur Jacky METEYER
Monsieur Eric METHEZ
Monsieur Roger RIGAULT
Monsieur Yves THOREL

- a décidé de ne pas prendre de position concernant la date à retenir pour commémorer la journée du Souvenir et du recueillement pour le sacrifice des victimes militaires et civiles de la guerre d'Algérie.

AFFAIRES DIVERSES

Le Maire donne connaissance :

- de l'arrêté préfectoral qui sera annexé au Plan Local d'Urbanisme concernant les périmètres de protection des forages de Beauvais et des Perraudières,

- des résultats du concours des vins organisé par la Chambre d'Agriculture de Loir et Cher

- d'un refus de louer le terrain de Chantreuil situé derrière le Conon à un habitant pour y mettre ses chevaux en pâture, terrain déjà utilisé par l'Association Au Gré des Vents pour le décollage de Montgolfières,

- de l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires Ruraux de France,

- du recensement de la population de la Commune en 2010.

Monsieur THOREL donne lecture du compte rendu de la réunion avec les commerçants qui s'est tenue le 22 avril dernier.

Madame MERLETTE-GRATEAU rappelle les manifestations culturelles à venir :

- exposition itinérante du Conseil Général sur le thème « Les Oiseaux du Loir et Cher » du 26 mai au 04 juin 2009,

- concert de piano le 20 juin 2009 à 21h à la Mairie, entrée gratuite.

Madame DORE-TOUCHET indique que le jeudi 28 mai une réunion avec les parents d'élèves est organisée au gîte pour faire le bilan de l'opération « 1 fruit pour la récré ».

Madame COURANT précise qu'une plaque sera apposée à la Mairie, salle de réception le samedi 13 juin en présence de l'Association France Québec pour honorer un pionnier de la Commune qui a fondé la ville de Champlain.

COUR-CHEVERNY, le 22 mai 2009

Le Maire,

Yves ANTIER.